

## NOTE SUR LA COOPERATIVE DU TAPIS MOHAIR D'AMPANIHY

« Madagascar, seul au monde, confectionne le tapis mohair noué à la main ». C'est par cette réclame prometteuse qu'est accueilli le visiteur au magasin de vente de la Coopérative du mohair à Tuléar. La demande ayant toujours été supérieure à l'offre, cette publicité peut sembler superflue mais actuellement la fabrication des tapis à Ampanihy rencontre de graves problèmes qu'il devient urgent de résoudre pour sauvegarder la renommée de l'artisanat malgache. La Coopérative est une association de production et de confection de tapis à fils noués main, soit pur mohair, soit pure laine, soit les deux mélangés. Depuis deux ans, l'intervention d'un expert de l'O.N.U., dans le cadre du P.N.U.D., pour revaloriser et étendre le travail, donne des résultats intéressants mais rencontre aussi des obstacles tant au niveau de l'élevage de la chèvre mohair qu'à celui de la finition de l'ouvrage.

C'est dans les années 1932-1937 que les conséquences de la crise mondiale de 1929 se sont fait sentir (avec beaucoup de retard, donc) dans le Sud malgache. La pénurie de tissus, couvertures, vêtements... incita, dit-on, la femme d'un missionnaire américain à filer la laine pour confectionner des couvertures. La technique du travail se perfectionna progressivement et la gamme de production s'étendit aux tapis et descentes de lit. La population locale n'ayant pas de revenus monétaires intéressants (son troupeau ne constituant qu'un capital improductif), porta son attention sur cette nouvelle activité qui trouvait sur place sa matière première.

Une coopérative se créa dans les années 50, groupant les éleveurs de chèvres mohair ainsi que les fileurs et tisseurs de laine. Peu à peu le mohair devint objet de troc, prit une valeur monétaire, servit d'élément de transaction dans les échanges locaux et même lors des cérémonies coutumières (mariages, naissances, enterrements, construction de tombeaux...). Mais la chèvre mohair n'a jamais acquis une valeur sociale analogue à celle du zébu.

### I. — LA MATIERE PREMIERE

a) *L'élevage de la chèvre mohair* : Ovins et caprins s'adaptent particulièrement bien au climat sub-aride du Sud malgache. Animaux peu exigeants, ils ne demandent pas de soins particuliers mais ils peuvent provoquer de graves dégâts en cas de surcharge pastorale. Les premières chèvres mohair semblent avoir été importées d'Afrique australe mais d'autres apports vinrent grossir le troupeau initial. Le croisement avec les espèces autochtones s'est tôt effectué. Actuellement, le cheptel est estimé à 60 000 têtes réparties dans les environs d'Ampanihy, notamment à Androha, Ankiliabo, Ambolopotsy, Tranoroa, Tranovao... Cependant le croît et la qualité de ce troupeau rencontrent de multiples obstacles :

— pâturages pauvres constitués d'herbacées de zone semi-désertique comme le *Fotadrevo* (*Barringtonia Racemosa*) ou pâturage arbustif comme l'*Androka* (famille des *Amaranthacées*) ;

— bêtes laissées en semi-liberté puis raménées dans les *vala* au crépuscule où leur sont données des branches feuillées de *kily* (*Tamarindus Indica*) ;

— affections cutanées et parasitoses gastro-intestinales atteignent souvent l'animal ; la vaccination est coûteuse pour les éleveurs éparpillés dans la brousse ; l'aire d'extension portant jusqu'à 50 km autour d'Ampanihy ne facilite pas l'apport de soins appropriés ;

— l'espèce « pur angora » est croisée sans règle stricte et les lois de la génétique aboutissent à des résultats apparemment fantaisistes, parfois désastreux pour la toison. En général, le croisement avec la chèvre autochtone ne donne de bons résultats qu'après la quatrième, voire la cinquième génération ; à ce stade, l'animal semble atrophié, presque nain mais il est couvert d'une toison abondante. Or, les éleveurs ne respectent pas toujours les règles pour arriver à cette phase, préférant obtenir un animal plus volumineux. L'insémination artificielle est difficile faute de stations idoines ;

— enfin, la chèvre n'a qu'une portée limitée à un ou deux petits, facteur défavorable à l'accroissement naturel du troupeau. Pour favoriser celui-ci, l'Etat a interdit par décret l'abattage de la chèvre angora.

On distingue deux sortes de chèvres angora : l'une à cornes droites qui donne une fibre d'une vingtaine de centimètres de longueur (métissée, les fibres se raccourcissent à 10 ou 15 cm) ; l'autre à cornes incurvées et très poilue. La tonte s'effectue deux fois par an dès que l'animal a dépassé quatre mois : de mars à mai pour la première, en septembre-octobre pour la seconde. Si la race est pure, on peut obtenir de 2 à 4 kg de laine par bête.

b) *L'action de la Coopérative* : Pour améliorer rendement et qualité de la matière première, la Coopérative procède à des campagnes de vaccinations et de bains pour éliminer vers et parasites. L'Etat, de son côté, a fait venir en 1973 un nouveau contingent de bêtes en provenance des Etats-Unis afin d'injecter un sang nouveau au troupeau qui commençait à se détériorer sérieusement (400 chèvres du Texas pour 35 millions de FMG). Mais la structure d'accueil de ces animaux a été déficiente : le troupeau, intact à son arrivée à l'aérodrome d'Ivato, a subi de nombreuses pertes lors de son transport jusqu'à Tuléar-ville à partir de laquelle le *dispatching* n'a pas encore été réalisé ! Une grande station d'élevage devait être établie à Ampanihy et rayonner sur les contrées voisines mais cela est resté à l'état de projet.

La laine fournie par l'élevage est peignée et filée en partie par la Coopérative, tandis qu'une autre partie est distribuée à des tisseuses travaillant à domicile selon le principe du *domestic system*. Mais la matière première est nettement insuffisante pour satisfaire besoins et commandes. La sécheresse de 1973 a accéléré la diminution du cheptel dont la reconstitution est rendue difficile pour les raisons précédemment évoquées. Si la production moyenne de fibres de premier choix est de l'ordre de 30 t/an, en 1973 elle a régressé à 15 t. Pourtant, et depuis les tous débuts, la demande est en hausse constante et, lors de notre passage en juillet 1974, les prévisions d'offres pour 1975 étaient déjà largement absorbées par les commandes.

## II. — LES TECHNIQUES DE CONFECTION DU TAPIS MOHAIR

a) *L'ancienne méthode* : Le métier à tisser traditionnel est relativement simple et sa fabrication ne nécessite ni outils particuliers ni connaissances spécifiques approfondies. Nombreux sont les artisans possédant de tels métiers à domicile, travaillant pour leur propre compte et pour lesquels la Coopérative n'est utile que par ses conseils techniques et éventuellement par l'aide apportée dans la fourniture de la matière première ou dans la commercialisation. Le tapis traditionnel est entièrement fabriqué en mohair, de la trame jusqu'au stade final. Trois types de tapis sont ainsi confectionnés :

- Tapis à point simple : pas de filage ; aspect très velouté, doux au contact mais usure rapide car la trame est trop lâche.
- Tapis double épaisseur à points noués, plus résistant, à trame plus serrée.
- Tapis triple épaisseur, article de valeur et de qualité ; la trame très serrée, épaisse, porte une densité de points noués bien supérieure à celle des deux autres types.

Il existe deux couleurs de base fondamentales : blanc et marron avec toutes les nuances intermédiaires de beige, bistre, clair ou foncé, etc... Les motifs sont spécifiquement locaux : essentiellement *aloalo* se détachant sur un fond de couleur différente.

Dans cet ancien mode de fabrication, le travail est assez rapide mais le type de métier occasionne une grande fatigue à la tisseuse notamment au niveau de la poitrine en raison de la position qu'elle doit prendre, fortement tirée vers l'arrière. Le procédé traditionnel alimente aujourd'hui essentiellement le marché parallèle : la Coopérative ne confectionne plus de tapis de ce genre hormis sur commande.

b) *Le nouveau procédé* : Il a démarré en 1972 avec l'intervention d'un expert du P.N.U.D., d'origine turque qui a été chargé d'instaurer une nouvelle technique susceptible d'améliorer le travail. De nouveaux métiers à tisser ont été importés comportant des éléments en fer rond permettant d'obtenir une trame plus fine et des dimensions plus grandes. La trame est montée en fils de coton, plus fins que le mohair et beaucoup plus résistants. Le nombre de points en est augmenté (plus il est élevé au cm<sup>2</sup>, plus l'article prend de la valeur : 10 000, 40 000 et jusqu'à 100 000 points au cm<sup>2</sup>). Motifs et couleurs traditionnels ont été maintenus mais des teintes nouvelles ont été aussi introduites (gris, rouge, vert, jaune, bistre) par petites touches et suivant des dessins plus variés (par ex. : dessin d'*aloalo* mis en relief, motifs malgaches jusqu'ici inusités, combinaisons de motifs divers : croix mahafaly, croix antandroy, sagaie, droy, sagaie).

La mise en place de ces nouveaux procédés a entraîné de nouvelles méthodes de travail mais aussi de nouvelles contraintes.

— Nouvelles méthodes de travail : le nouveau procédé permet d'obtenir un article de qualité nettement supérieure mais le temps de travail est beaucoup plus lent ce que n'acceptent pas toujours les tisserandes soucieuses d'une rémunération plus rapide. Par exemple, pour un tapis de 2 x 3 m, le temps moyen de confection était de deux mois avec l'ancien procédé mais passe à 3 et même 4 mois avec le nouveau. Il est vrai qu'en même temps, la rémunération en est devenue plus élevée.

— Nouvelles contraintes :

- obligation de travailler à la Coopérative même qui seule possède les nouveaux métiers ;
- délai de travail imposé à la tisserande afin d'éviter l'absentéisme et de respecter la date de livraison des commandes ;
- contrôle plus sévère de l'ouvrage qui doit répondre aux normes imposées (poids, couleurs, régularité des motifs...).

Ces nouvelles techniques semblent avoir malheureusement favorisé le développement du marché parallèle (voir ci-dessous) des tapis mohair fabriqués selon l'ancien procédé présentant plusieurs avantages : confection plus rapide et donc rémunération plus immédiate, possibilité de fabrication à domicile.

### III. — L'ÉCOULEMENT DE LA PRODUCTION

a) *Le marché officiel* : La Coopérative peut fournir de 80 à 100 tapis par mois de tous les modèles. Sa moyenne annuelle atteint 1 200 tapis (1973 : 1 025 unités pour une superficie totale de 3 200 m<sup>2</sup> ce qui représente un prix de revient de 12 millions de FMG et un prix de vente de 16 millions de FMG). Plusieurs types sont vendus :

- Descentes de lit : 70 x 120 cm : 7 190 FMG  
                           70 x 142 cm : 8 550 FMG  
                           80 x 155 cm : 10 900 FMG
- Tapis : 150 x 160 cm : 20 605 FMG  
                   150 x 240 cm : 30 730 FMG

Des modèles plus grands (3 x 5 m ou 4 x 6 m) peuvent être confectionnés sur commande.

Le magasin de vente se trouve à Tuléar à la charge de trois employés. La clientèle est essentiellement d'origine étrangère en raison des prix relativement élevés. L'écoulement de la production se fait essentiellement par le biais de la satisfaction des commandes. Un effort de recherche a été fait pour utiliser le mohair à d'autres fins : montage de dessins d'*aloalo* du Palais de la Reine à Tananarive ou d'autres paysages sur fond de papier antaimoro (cf. « Les arts du Sud » à Tuléar).

b) *Le marché parallèle* : La Coopérative compte quelques 1 500 membres payant chacun une cotisation de 400 FMG/an. La carte d'affiliation n'est pas transmissible mais chaque membre d'une même famille peut la posséder. Une centaine de membres possède cependant un capital suffisant pour alimenter un trafic parallèle à celui de la Coopérative, trafic qui ne peut que nuire à la bonne renommée de l'artisanat malgache. Ce marché parallèle s'exerce non seulement dans la région Ampanihy-Tuléar mais dans toute l'île et jusqu'aux Mascareignes. Il est rare que l'artisan vende directement au client. Bien souvent, c'est l'intermédiaire qui encaisse de substantiels bénéfices. Dans ce circuit parallèle, la matière première est achetée à un prix supérieur à celui dont bénéficie la Coopérative (750 au lieu de 500 FMG/kg) et le poids de l'article fini est inférieur à celui répondant aux normes exigées par celle-ci : les points sont plus lâches, les dessins irréguliers, la solidité laisse à désirer... Le prix de vente peut être inférieur au prix réglementaire mais la qualité du produit l'est aussi.

### IV. — L'ORGANISATION DU TRAVAIL

a) *Les travailleurs* : Il existe deux catégories de travailleurs : les coopérateurs et les salariés.

— Les coopérateurs : ce sont des éleveurs ou des fileurs ou tisserands ou les trois à la fois. Les éleveurs de chèvres vendent leur production à la Coopérative qui la leur achète par lots globaux de 15,20 ou 30 kg. S'il y a un surplus (23 kg par ex.), celui-ci revient à la Coopérative ce qui n'est pas sans provoquer des malentendus. Aujourd'hui, les éleveurs vendent au Fokonolona qui revend à la Coopérative. Les fileuses et tisserandes elles-mêmes se subdivisent en deux groupes :

- Travailleurs possédant la matière première : la Coopérative ventile les commandes entre eux mais ils fournissent eux-mêmes tout ce qui est nécessaire à la confection de l'ouvrage. La Coopérative n'intervient que pour le montage de la trame sur le métier et pour la surveillance de l'exécution fidèle du motif imposé. Le travailleur est alors rémunéré selon le prix fixé au mètre carré mais quant à celui-ci, les éléments de discorde ne manquent pas.
- Travailleurs ne possédant qu'une partie de la matière première : ils prennent leurs commandes à la Coopérative qui, en outre, leur fournit ce qui leur manque pour la confection de l'ouvrage. Ils sont payés selon le tarif fixé, défalcation faite du montant de ce que la Coopérative a fourni.

Les deux catégories de tisserandes, obligatoirement membres de la Coopérative, doivent effectuer elles-mêmes le cardage, le filage, la teinture. En principe, la Coopérative a le monopole d'achat des produits de la tonte mais elle ne parvient pas à contrôler le marché parallèle. Souvent, le petit éleveur préfère écouler sa production sur ce dernier, attiré par l'appât d'un gain plus immédiat et supérieur mais ne réalisant pas qu'il joue ainsi à l'encontre de ses intérêts à plus ou moins long terme. En fait, le petit éleveur ne vend sa production à la Coopérative que lorsqu'il ne peut l'écouler ailleurs, état de fait qui intervient dans le problème de l'insuffisance de la matière première.

— Les salariés : ce sont généralement des jeunes filles de 15-16 ans au niveau d'instruction équivalent au Primaire. Il en existe deux catégories :

— Stagiaires et employées (une quarantaine) recrutées après un examen fondé sur l'art de nouer les fils. Elles sont payées 1 500 FMG par mois pendant trois mois puis, après un second examen portant sur les différentes opérations de confection, leur salaire passe à 2 000 FMG/mois. Leur souhait est d'arriver à doubler ce salaire en fait peu élevé compte tenu de 8 h 30 de travail par jour durant cinq jours et demi par semaine (horaires : 7-12 h et 13 h 30-18 h). Cette catégorie de salariées n'a pratiquement pas le temps de se livrer à un travail parallèle pour arrondir leurs revenus et cela surtout depuis 1972 à la suite de revendications salariales : antérieurement à cette date, le travail était continu et se terminait à 15 h 30 ce qui leur permettait d'effectuer un travail complémentaire compensant la modicité de leurs gains à la manufacture.

— Surveillants des travaux (au nombre de 6) : les surveillantes sont mieux rémunérées. Elles exercent un rôle de moniteurs, contrôlant et surveillant les différentes étapes de l'exécution de l'ouvrage aussi bien auprès des coopératrices que des salariées, initiant aussi ces dernières aux « secrets du métier ».

Il existe en outre un personnel administratif constitué de comptables, dessinateurs, directeur technique, etc... La majorité des travailleurs appartient à l'ethnie locale (Mahafaly) mais on constate l'arrivée d'éléments d'ethnies voisines (Antandroy, Antanosy) et même plus lointaines (Merina et Betsileo) bien que ceux-ci soient essentiellement des résidents habituels.

b) *Problèmes socio-sanitaires* : Surveillance médicale : aucun contrôle médical n'est effectué sur les travailleurs, même à l'embauche, tisserandes comprises. Le personnel administratif subit lui, une visite médicale à chaque passage du groupe mobile d'hygiène. Apparemment, on ne décèle aucune maladie imputable au milieu (poils de chèvre, atmosphère empoussiérée...) ce qui n'est pas sans surprendre... !

— Oeuvres sociales : les tisserandes sont souvent mères de famille. Elles peuvent emmener avec elles leurs bébés en enfants. Aussi, dans une salle contiguë, une crèche a-t-elle été organisée sous la surveillance d'une puéricultrice et cela grâce à un don du P.A.M. (Programme Alimentaire Mondial). Il n'existe pas de cantine ni aucune autre réalisation sociale qui allègerait les conditions de vie des travailleurs.

#### CONCLUSION

A la lumière de ces quelques notes, il apparaît que le but initial de la Coopérative est loin d'être atteint. Les membres ne se sentent guère concernés par l'amélioration de la production, qu'il s'agisse des éleveurs ou des fileuses et tisserandes. Si la fabrication du tapis mohair constitue plus ou moins la seule source de revenu monétaire des habitants de la région, cette source ne leur semble pas suffisamment sûre pour négliger les activités de subsistance traditionnelles. Selon nos propres observations, la tisserande préfère le travail à domicile ce qui lui permet d'organiser son rythme de travail à sa convenance et d'apporter son aide lors des périodes de pointes agricoles ; elle peut aussi mieux se livrer à ses activités personnelles (petit élevage, jardin de case...) qui, sans nécessiter une présence constante, gagnent à bénéficier de soins réguliers ce qui n'est pas possible quand la travailleuse doit se rendre journallement à la manufacture pendant au moins les trois mois d'affilée que requiert le nouveau procédé. Néanmoins, les travailleuses reconnaissent la meilleure qualité de l'ouvrage effectué selon les nouvelles méthodes et acceptent de se reconverter si cela n'entraîne pas pour elles de trop lourdes contraintes. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait préférable de créer plusieurs centres qui comporteraient plusieurs métiers à tisser nouveau modèle, ce qui diminuerait les déplacements des ouvrières et d'où résulterait une présence plus régulière. Pour le moment, la centralisation de la manufacture à Ampanihy pose des problèmes malgré toute la bonne volonté de ses membres. La Coopérative a organisé plusieurs ventes-expositions. Sa production est connue à l'étranger et il serait vraiment dommage que se réalise cette prédiction d'un observateur : « l'action de renouvellement de la confection des tapis mohair d'Ampanihy est vouée à l'échec à plus ou moins longue échéance... » s'il n'y a pas de reconversion de la mentalité à tous les niveaux.

J. RAMAMONJISOA — J.M. HOERNER.